

## REGLEMENT JEU-CONCOURS DE DESSIN « Mon plus bel animal » VETERINAIRES BORDEAUX SUD

### Article 1 : Cadre du concours

Dans le cadre de sa journée portes ouvertes, du 27 septembre 2025, l'établissement de soins vétérinaires Bordeaux Sud organise un concours de dessins à destination des enfants âgés de 4 à 14 ans.

Le thème choisi est « Mon plus bel animal ».

La délibération du jury du concours s'effectuera le 27 septembre 2025 à l'issue de la journée portes ouvertes à 17 heures.

### Article 2 : Procédure et condition de participation

Pour participer au concours, les enfants âgés de 4 à 14 ans devront envoyer leur dessin par courrier avant le 22 septembre 2025 à l'adresse suivante :

Jeu-concours « Mon plus bel animal »  
**Vétérinaires Bordeaux Sud**  
**2 Avenue des Pyrénées, 33140 Villenave d'Ornon**

La participation se limite à un dessin par enfant.

Au dos de chaque dessin devront figurer :

- Le nom de l'enfant ainsi que son prénom ;
- Son âge

Le règlement sera disponible sur le site Internet de l'établissement de soins vétérinaires Bordeaux Sud à partir du 18 août 2025. La participation au concours est gratuite. Il n'y a aucune limite de participants.

### Article 3 : Sélection des gagnants

Les dessins seront évalués par un jury composé de membres de l'équipe de l'établissement de soins vétérinaires et de partenaires invités. Les critères de sélection sont les suivants :

- Respect du thème
- Originalité
- Qualité artistique adaptée à l'âge du participant

Il y aura 3 gagnants pour chaque catégorie de participant :

- 4-6 ans
- 7-9 ans
- 10-12 ans
- 12-14 ans

Un diplôme de participation sera remis à chaque enfant.

#### **Article 4 : Cadre de diffusion et d'exposition des dessins**

Les dessins des lauréats seront encadrés et affichés dans la clinique à l'occasion de la journée portes ouvertes.

Les dessins pourront être diffusés sur les supports de communication de l'établissement de soins vétérinaires Bordeaux Sud

Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter du 27 septembre 2025.

#### **Article 5 : Informatique et liberté**

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, et la loi RGPD du 20 juin 2018, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à l'établissement de soins vétérinaires Bordeaux Sud. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au jeu-concours.

Tout participant au jeu-concours dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Vétérinaires Bordeaux Sud, 2 Avenue des Pyrénées, 33140 Villenave d'Ornon.

#### **Article 6 : Acceptation du règlement**

Le fait de concourir entraîne l'acceptation des parents (ou du représentant légal) de la participation de leur enfant au concours et implique l'acceptation totale du présent règlement.

Ce règlement peut être consulté sur le site de la clinique Vétérinaires Bordeaux Sud : [Établissement de soins vétérinaires - Bordeaux Sud](#)

#### **Article 7 – Droit à l'image**

Par la participation au concours, les participants autorisent l'établissement de soins vétérinaires Bordeaux Sud ou un tiers (photographes, journalistes...) mandaté par l'établissement à les photographier.

Ils acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de ces images dans le cadre d'une communication internet externe réalisée par l'établissement de soins vétérinaires, d'un partage d'information notamment sur le site internet de la clinique, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur.

Cette autorisation reste valable sans limitation de durée, ni de territoire.

Les légendes accompagnant la diffusion des dessins ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à

la vie privée des participants.

En conséquence de quoi, les participants renoncent expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre l'établissement de soins vétérinaires Bordeaux Sud qui trouverait son origine dans l'exploitation des dessins dans le cadre précité.

#### **Article 8 - Réserve**

L'établissement de soins vétérinaires Bordeaux Sud ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'établissement de soins vétérinaires Bordeaux Sud se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout usager qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Tassadite BESSAL  
Directrice de site

